



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 9 mai 2022 à 18h

Date de convocation : 3 mai 2022

Président : Fabienne Simian, Maire

Présents : Guillaume Bernard, Christian Bochaton, Joël Chabanas, Jacques Holz, Claire Poncet, Alain Ramousse, Marie-Christine Rey, Fabienne Simian

Absent excusé représenté : Sébastien Giliotti, Marc Aubert, M. Brezzo donne procuration à F. Simian

Secrétaire de séance : A. Ramousse

L'an deux mil vingt-deux le 9 mai à 18h, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Fabienne SIMIAN, Maire.

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération – Recrutement d'un agent communal polyvalent pour accroissement temporaire de l'activité

Le prochain départ à la retraite de Monsieur Jean Anton, actuel employé communal nécessite l'arrivée d'un agent supplémentaire à partir du 16 mai 2022 afin de prendre la suite. La radiation des cadres de M Anton, n'intervenant qu'au 1^{er} juillet 2022.

Après l'entretiens de 8 candidats, Monsieur Julien VELOZZI sera embauché à partir du 16 mai, sur un poste à temps non complet de 28h d'adjoint technique principal de seconde classe, indice brut 371.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la création d'un poste d'agent communal pour accroissement d'activité

2. Délibération – Recours à un acte administratif pour l'achat d'une parcelle supplémentaire de terrain en vue de l'installation du PEI chemin de la tournelle

Mme la maire explique que dans le cadre du Schéma Communal de Défense Incendie, le quartier haut du chemin de la tournelle doit être protégé. Une première délibération (2021-01-06) a été prise pour l'installation d'un nouveau PEI chemin de la tournelle.

Lors de l'installation, la surface de terrain acquise n'est pas suffisante pour le positionnement d'un camion de pompier, et il faut acheter environ 70 m² au propriétaire M et Mme MOTTIER, au prix de 7 € du m².

Après discussion avec ces propriétaires, un accord a été trouvé pour passer cette vente par un acte administratif.

Cette vente aura lieu de gré à gré.

Le bornage de la parcelle sera réalisé par un géomètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise l'achat de la parcelle au prix de 7€ du m²;
- Autorise Madame la maire à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative ;
- Autorise Monsieur HOLZ, 1^{er} adjoint, à signer l'acte à intervenir, qui sera rédigé en la forme administrative ;

Retours du maire

Plusieurs visites ont été faites pour le restaurant. Le dernier contact avec les 2 personnes intéressées par le restaurant a été rompu, elles ont trouvé une autre affaire.

Clôture de la séance du conseil municipal à 18h45